

L'an deux mille vingt-deux, le 12 octobre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 7 octobre 2022

ORDRE DU JOUR

Délibération 51/2022 : REDUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération 52/2022 : ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE PROJET DE PISTE CYCLABLE

Délibération 53/2022 : AVIS SUR LE PROJET ALTERNATIF D'INSTALLATION D'UNE USINE DE METHANISATION

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. FERROL Bernard, M. SARRADIN Pascal, M. RIANTE Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

Etaient représentés, absents ou excusés :

Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), Mme PERRAULT Laetitia (pouvoir à M. ROBERT Xavier), Mme GOIMBAULT Christine (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme THOMAS-RAMADOU Morgane)

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 27 septembre 2022, lequel est approuvé à l'unanimité.

REDUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M le Maire rappelle que lors du précédent conseil, il a été évoqué la possibilité de réduire l'éclairage de nuit sur la commune pour des raisons économiques, écologiques et de préservation de la ressource énergétique. La réduction de l'éclairage est également valable pour les illuminations de Noël. Il est nécessaire de délibérer et d'adresser cette demande à Synelva.

Il avait été envisagé de réduire l'éclairage public entre 23h et 5h du matin sauf dans la nuit du vendredi au samedi et dans la nuit du samedi au dimanche. Mais à la réflexion il n'y a pas plus d'activités nocturnes le week-end donc la réduction devrait concerner la semaine entière sauf dans la nuit du vendredi au samedi où l'éclairage devrait être remis en service à 4 heures du matin du fait de l'installation du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE que l'éclairage public soit interrompu dans toute la commune, y compris dans les hameaux, entre 23h et 5h du matin, sauf dans la nuit du vendredi au samedi : de 23h à 4h du matin.

ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE PROJET DE PISTE CYCLABLE

M le Maire rappelle au conseil municipal que le projet d'aménager une piste cyclable entre la gare de la Taye et le pont de la Motte est un projet très ancien qui vise à sécuriser le trajet entre le bourg et la gare pour renforcer sa fréquentation. En effet actuellement la gare est sous utilisée du fait de la dangerosité pour aller prendre le train, notamment en période hivernale.

Après de nombreuses discussions les 2 propriétaires fonciers sur le bord de route côté ferme de la Motte, ont donné leur accord pour vendre à la commune 6 mètres de large sur le tracé, long d'environ 1.2 km, au prix de 5€ le m², sur une contenance totale de 5 667m² soit 28 335 € d'acquisition foncière hors frais de notaire, selon le détail ci-après :

<u>Parcelle</u>	<u>contenance</u>	<u>propriétaires</u>
W225	389m ²	M BERARD Kevin et Mme GRENY Alie
W227	1 992m ²	société PRIEUR HOCRY
W229	1 843m ²	société PRIEUR HOCRY
AL 188	484m ²	société PRIEUR HOCRY
AE 114	928m ²	société PRIEUR HOCRY
AE 116	31m ²	société PRIEUR HOCRY

Mme CHAUVEAU indique que ce prix est un peu supérieur au prix de la terre agricole. M le Maire en convient mais le prix de la terre dépend aussi de la classe de terre. Par ailleurs l'acquisition foncière est indispensable pour enfin parvenir à réaliser cette piste cyclable. L'opportunité ne doit pas être manquée.

M Riant ajoute que le prix aurait sans doute été moins élevé si le projet avait été réalisé il y a quelques années puisque c'est un projet très ancien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition des parcelles ci-dessus énoncées correspondant à l'emprise de la future piste cyclable entre la gare de La Taye et le centre bourg pour une contenance totale de 5 667m², au prix de 28 335 €
- donne tous pouvoirs à M le Maire pour mener à bien ce projet, et l'autorise à signer les actes notariés d'acquisition et tous actes administratifs qui seraient nécessaires et liés.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 2151

AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE USINE DE METHANISATION

M le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 8 mars dernier contre le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la parcelle Z209, projet déposé par la société SAS AGRO ENERGIE 28.

Suite à plusieurs réunions en préfecture et prenant acte du refus de la collectivité, de la population et du soutien de nombreux hommes politiques locaux, la société SAS AGRO ENERGIE 28 a par courrier saisi la mairie pour exposer la possibilité de déplacer le projet sur 2 parcelles en bordure de la RD 923 (parcelles Z 1 et Z 2). Cette nouvelle implantation nécessiterait l'aménagement d'un accès sur la RD923 par le conseil départemental.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation ou le refus de cette implantation alternative, en vue d'une nouvelle réunion en préfecture prévue ce vendredi 14 octobre.

Avant d'en débattre il donne lecture du courrier que M le Président de Chartres métropole a adressé à Mme le Préfet. Celui-ci rappelle la motion du conseil communautaire adoptée le 29 novembre 2021 relative à la déclinaison départementale du SRADDET sur son volet énergies renouvelables, exposant la nécessité que chaque projet fasse l'objet d'une vigilance accrue en ce qui concerne les nuisances et regrettant que le projet n'ait fait l'objet d'aucune concertation. Il rappelle aussi l'exigence de co-localisation entre l'exploitation et l'usine de méthanisation.

M le Maire indique que cette implantation alternative générerait autant de nuisances pour la population que le premier projet.

Ce projet n'a pas plus de sens que le précédent dans la mesure où il est tout aussi éloigné de l'exploitation des porteurs de projet.

A cet égard, M le maire rappelle que sur les 1400 Ha exploités par les 4 porteurs de projet, ceux-ci n'en possèdent que 5 sur la commune. Par ailleurs aucun de ces exploitants n'habite sur notre commune.

Il estime aussi non recevable l'argument des porteurs de projet qui indiquent vouloir construire à cet endroit pour se rapprocher du point de raccordement au réseau (à Lucé). Il donne en effet l'exemple du méthaniseur à Tremblay les Villages qui est beaucoup plus éloigné du point de raccordement à Lèves.

Il rappelle surtout que cette implantation pourrait remettre en cause le lotissement Erriax II et l'extension du restaurant scolaire.

Enfin il expose qu'il a reçu le soutien du Président de Chartres métropole et des maires de Chartres métropole. Tous estiment qu'une telle installation doit être proche de l'exploitation des porteurs de projet.

La décision finale appartient toujours au Préfet mais M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REFUSE l'implantation d'un méthaniseur sur le territoire communal, quel que soit l'endroit.

M le Maire remercie le conseil pour avoir adopté cette décision à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire donne la parole aux adjoints :

Mme GUYET

Le repas des Aînés s'est très bien passé. 174 repas ont été servis en salle et 39 portages réalisés.

Le budget total s'établit finalement à 6 826 €.

L'année prochaine le banquet sera peut-être reconduit dans les mêmes conditions, sauf pour les invitations qui seront mises dans le project'Eure. Les seniors ne recevront pas de carton nominatif et devront faire la démarche personnelle de s'inscrire auprès de l'Espace France services.

La confection des listes représente en effet un travail énorme pour le secrétariat. Et il est impossible de répertorier tous les seniors notamment les personnes venant d'arriver et qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales.

Le 18 octobre, dans la salle du conseil, aura lieu la mise en place du conseil municipal des jeunes (CMJ), après les élections qui se sont tenues le 27 septembre. 12 élèves de CM1 et CM2 ont été élus.

Lors de cette réunion d'installation les jeunes recevront leur badge, diplôme et écharpe. Et il sera question de la préparation du 11 novembre.

Tous les conseillers sont invités à participer à cette première réunion.

Le conseil municipal des jeunes participera aux manifestations municipales et commémorations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 12 octobre 2022 :

<i>N° d'ordre</i>	<i>Délibérations</i>	<i>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</i>
51/2022	REDUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	14/10/2022
52/2022	ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE PROJET DE PISTE CYCLABLE	14/10/2022
53/2022	AVIS SUR LE PROJET ALTERNATIF D'INSTALLATION D'UNE USINE DE METHANISATION	14/10/2022